

1°/ GÉNÉRALITÉS - ENVIRONNEMENT

✦ Trafic saisonnier important

AD situé à proximité immédiate du Bassin d'Arcachon, siège d'une intense activité touristique aéronautique, particulièrement de la mi-juin jusqu'à fin septembre. Les nombreux trafics en vol aux alentours de l'AD ainsi qu'au-dessus du Bassin imposent aux pilotes d'assurer de façon accrue les règles d'anti-abordage.

✦ Interaction entre activités

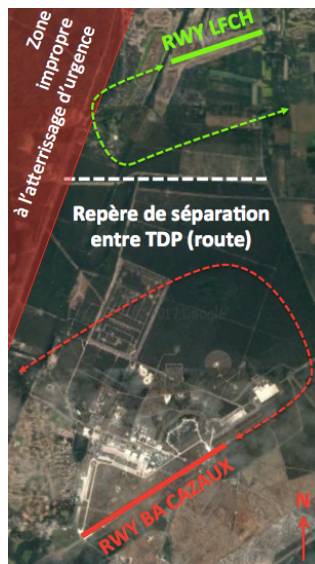
- AD situé à proximité immédiate des zones réglementées R31, R 61 et R 162, au sein desquelles règne une activité militaire intense.
- Tour de piste à proximité immédiate de la base aérienne militaire de Cazaux située à 3 NM. Conflit possible lorsque les tours de piste à Cazaux (*breaks*) s'effectuent au Nord.
- Parachutages possibles sur l'ensemble des plages du littoral (notification par NOTAM) et qui demandent une vigilance accrue de la part des autres usagers.
- Importante activité de baptême en hélicoptère, qui engendre une possibilité de turbulence de sillage.

✦ Spécificité météorologique

Environnement sensible aux brumes de mer susceptibles de se former très rapidement.

✦ Règles locales

- Veiller au respect de la limite sud du circuit de piste, matérialisée par la route E-W sensiblement parallèle à la piste et qui borde la base de Cazaux.
- Lors des treuillages de planeurs sur piste, bien respecter le silence radio jusqu'à la fin de la treuillée.
- Respecter impérativement le contournement du zoo dans le circuit de piste.
- Survol impératif du Banc d'Arguin, de l'Île aux oiseaux et du parc ornithologique à Z > 1000 ft.



2°/ ARRIVÉES

✦ Proximité des trajectoires

- Trajectoires ARR et DEP proches quelque soit le QFU (cf. VAC).
- Trajectoires d'arrivée depuis NE et W convergentes par le point N à la même altitude.
- Conflit possible entre **arrivées** vers le point N depuis NE et **départs** vers le point E.
- Point N proche de la zone de saut des parachutistes.
- Trajectoire de la vent arrière proche de la limite R31 et qui se retrouve écourtée lorsque la piste 07 est active, suite à l'arrivée par le point N.
- Zones de perte d'altitude des planeurs proches du circuit de piste.

✦ Risque de confusion d'AD

Risque de confusion d'aérodrome due à la proximité avec la piste militaire de Cazaux, pour les trajectoires d'arrivée en provenance du point W.

✦ Éblouissement possible

Possibilité d'éblouissement à l'atterrissage RWY 25, suite azimut du soleil sensiblement égal au QFU, à la fois l'été en soirée ainsi que l'hiver en fin d'après-midi.

3°/ ATERRISSAGE

✦ Particularité locale

Proximité immédiate entre la piste en herbe et la piste en dur.

✦ Spécificité aérologique

RWY 25 : en courte finale, risque important de rabattants lorsque vent de secteur NW > 20 kt.

✦ Risque aviaire

- Présence périodique de mouettes.
- Présence d'oiseaux migrateurs sur le bassin d'Arcachon (cygnes, bernaches, palombes...).

4°/ ROULAGE

Extrême prudence recommandée au roulage, suite aux nombreuses activités se déroulant sur la plate-forme. Cible para proche et circulation de parachutistes aux abords du TWY, notamment sur la bretelle B.

5°/ DÉPARTS

✦ Éblouissement possible

Les soirs d'été ou les fins d'après-midi d'hiver, éblouissement possible lors des décollages RWY 25.

✦ Turbulences possibles

En montée initiale RWY 25, risque important de turbulences lorsque vent de secteur NW > 15 kt.

✦ Zone de poser hostile

Au décollage et montée initiale RWY 25, zone de secteur SSW à NW impropre à l'atterrissage d'urgence en raison de l'emprise importante du domaine forestier (bois de pins).

✦ Spécificités locales

- Altération de cap de 20° à droite en fin de piste, recommandée après décollage RWY 07 afin de ne pas survoler les riverains et les habitations du golf proches du seuil de piste.
- Redoubler de vigilance sur les itinéraires lors des départs vers le point E car risques de conflits (abordages) avec les arrivées en NE.
- Activité AEM proche du seuil 07, redoubler de vigilance lors de la montée initiale RWY 25 ainsi que lors de la réalisation de TDP BH.

AVERTISSEMENTS

✦ **ICARUS (Informations Complémentaires d'AéRodrome Utiles à la Sécurité)** est une initiative de la Commission Prévention Sécurité de la FFA, pilotée par le Comité Régional Aéronautique Nouvelle Aquitaine (CRA 10 FFA).

✦ *Les informations précédentes sont publiées uniquement à titre indicatif et informatif, et ne sont pas exhaustives. Dans la mesure du possible, elles seront maintenues à jour. Elles ne constituent qu'un complément mis à la disposition des utilisateurs dans le cadre de la préparation des vols, et ne se substituent en aucun cas à la documentation aéronautique de référence diffusée au travers de l'AIP France, des NOTAM et des Sup AIP. Copie d'écran d'origine Google Earth ®.*